

Inscriptions en 1^{ère} secondaire Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit en sixième année primaire ; l'an prochain, il entamera donc ses études secondaires. Une nouvelle étape de son cursus scolaire s'ouvrira bientôt à lui, un choix capital pour son avenir se présente à vous.

L'Athénée royal d'Auderghem (en ses deux implantations) organise un enseignement secondaire de type général. Notre souci premier est de former au mieux les jeunes qui nous sont confiés en leur inculquant une grande ouverture d'esprit. Notre enseignement est empreint de neutralité. Chez nous, rigueur et sens de l'effort ne sont pas de vains mots. L'ambiance de travail est sereine et chaleureuse, le superbe écrin de verdure qui nous entoure y contribue.

Cette année, vu le contexte sanitaire, il ne nous sera hélas pas possible de vous accueillir dans nos murs. Nous souhaitons cependant nous présenter à vous, vous faire découvrir les deux implantations de notre école, leur quotidien et vous renseigner sur les modalités d'inscription en première. L'équipe pédagogique et moi-même avons donc réalisé une série de capsules vidéo, elles seront en ligne ici-même dès le 18 janvier.

Si ces capsules ne répondent pas à toutes vos questions, vous pourrez nous les poser en direct à l'occasion des **visioconférences que nous organiserons à cet effet, le samedi 30 janvier** après-midi. Afin d'obtenir un lien personnel vers l'une d'entre elles (une inscription par famille), je vous invite à compléter un formulaire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ZpJnLSGbJdySJXX68>.

Comme chaque année, l'inscription en première se fera par le dépôt d'un formulaire unique dans l'école secondaire de votre premier choix. Celui-ci vous parviendra (ou vous est parvenu) via l'école primaire de votre enfant, accompagné d'explications. Des informations plus complètes sur le processus d'inscription sont disponibles sur le site www.inscription.cfwb.be.

Si, comme je l'espère, une des implantations de l'Athénée royal d'Auderghem est l'école où vous souhaitez que votre enfant poursuive sa scolarité, vous devrez venir nous déposer ledit formulaire **entre le 1^{er} février et le 5 mars inclus. Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone, mail ou fax.**

Les secrétariats d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort seront accessibles sur rendez-vous à prendre par voie électronique ou par téléphone (les liens numéros seront mis en ligne dès le 18 janvier).

Les demandes reçues entre le 1^{er} février et le 5 mars seront classées selon des critères non chronologiques, le principe du « premier arrivé, premier servi » ne sera donc pas d'application. Aucune demande ne sera reçue entre le 6 mars et le 25 avril inclus. Les demandes qui arriveront à partir du 26 avril seront par contre traitées chronologiquement, après toutes les autres.

Votre demande d'inscription ne pourra être enregistrée qu'en échange du **formulaire unique d'inscription complété**. Sa partie confidentielle devra soit être complétée en ligne (application « CIRI Parents » : <https://monespace.fw-b.be/>), soit nous être remise au format papier sous enveloppe scellée avec la mention du numéro de formulaire, du nom et du prénom de l'élève. Il conviendra également de vous munir des documents officiels attestant d'une éventuelle priorité et/ou d'une situation particulière de nature à influencer le classement des demandes d'inscription. À ce propos, les attestations à fournir pour que des adresses non mentionnées sur le formulaire unique d'inscription (déménagement, adresse du 2^e parent...) soient prises en compte sont à retirer auprès des administrations communales, elles sont aussi accessibles via l'application « Mon Dossier » du Service public fédéral intérieur : <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>.

Lors de votre visite en nos murs, afin de vous éviter des déplacements inutiles, nous vous proposerons également de constituer un dossier complet d'inscription. Si tel est votre souhait, il faudra vous munir :

- des **cartes d'identité** de l'enfant et des parents (ou responsables) ;
- d'un **extrait d'acte de naissance** de l'enfant ;
- du numéro national de l'enfant (il figure généralement sur les cartes d'identité) ;
- d'une **photo d'identité**.

L'implantation d'Auderghem de notre école disposera de cent quarante-quatre places en première secondaire l'an prochain.

L'implantation de Watermael-Boitsfort (la Brise) disposera, quant à elle, de nonante-six places dont vingt-quatre en immersion (néerlandaise).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, l'expression de toute ma considération.

Jean-Pierre CAZZARO,
Préfet des Études.